

**Message de Juan Somavia
Directeur général du Bureau international du Travail
à l'occasion de la
Journée internationale des populations autochtones**

9 août 2008

A l'occasion de cette journée internationale, nous tenons à mettre en relief le droit de toutes les populations autochtones de vivre et de travailler dans la dignité. L'heure est venue de faire un bilan des progrès réalisés et de se pencher sur les défis à venir.

Dans la plupart des cas, les populations autochtones ne trouvent du travail que dans l'économie informelle. Elles courent un risque plus grand de faire l'objet d'une discrimination dans l'emploi et de subir de multiples handicaps dans des domaines tels que l'accès à la terre et les droits de propriété, le crédit, les débouchés commerciaux et autres ressources. Il arrive souvent qu'elles soient dépossédées par la force de leurs terres à des fins de développement agricole, ainsi que d'exploitation forestière et d'activités minières.

L'OIT se préoccupe de longue date du sort des populations autochtones. La promotion des normes internationales du travail pertinentes est au centre des efforts déployés par l'Organisation afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des populations autochtones et tribales.

La convention (no 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, reconnaît que les connaissances, les compétences et les techniques propres aux populations autochtones et tribales constituent le fondement des processus de développement autodéterminés. Une attention particulière doit aussi être accordée à la convention (no 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, ratifiée par 166 Etats Membres de l'OIT, qui invite les gouvernements à mettre en place une politique nationale efficace visant à promouvoir l'égalité de chances et de traitement en ce qui concerne l'accès à l'emploi et à certaines professions, dont les métiers traditionnels des populations autochtones.

Avec l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones en septembre 2007, la communauté internationale a également franchi un nouveau pas important sur la voie de la promotion et de la protection des droits des populations autochtones partout dans le monde.

De tels instruments fournissent certes de solides directives sur des stratégies respectant l'intégrité et les droits des populations autochtones, mais ce qui importe au bout du compte c'est qu'ils modifient concrètement la vie de ces populations. L'expérience a montré que les métiers traditionnels et le riche patrimoine des populations autochtones peuvent s'inscrire dans des stratégies de développement novatrices et tournées vers l'avenir, fondées sur l'intégration et la participation. En tant qu'institution basée sur l'organisation et le dialogue, nous accordons une place importante à ces instruments dans la détermination de telles stratégies.

A l'occasion de cette journée, l'OIT s'engage de nouveau à œuvrer avec les populations autochtones pour les aider à vivre et à assurer leur subsistance de manière décente.

* * *